

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU 2ND TRIMESTRE – 12 JUIN 2025 CENTRE-VILLE / PLATEAU D'AVRON / BEAUSÉJOUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES POPULATIONS
DIRECTION VIE DES QUARTIERS
DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Membres présents :

- Conseiller.es : E. BIRIBIN, O. PATTE, A. DELPORTE, H. HACHI, M. GAILING, S. COLLINOT, A. CHAUBERT, A. SIMPSON, P. LE GALL, D. MBALU
- Adjointe du quartier : M. ROUSSEL
- Direction Vie des quartiers : S. CHAABANE, D. SAGOT et S. HASSANALY
- Service Prévention et Citoyenneté : O. JEMAAI
- Directeur de la Police Municipale : A. LANTOINE
- Responsable des Gardes de l'Environnement : C. BANNIER
- Cercle J : L. BOURGOUING ; Q. FAIVRE ; F. CAVANNA

Points abordés au cours de la réunion

- À retrouver dans le document de présentation en pièce jointe (powerpoint)

Prochaines réunions :

- Pour le projet 2025 « Portait des habitants » : proposé le 21 juillet à 19h
- Pour la balade urbaine : en septembre / date à définir

1. Intervention de l'équipe du Cercle J pour présenter la structure et ses dispositifs dédiés à la jeunesse

Les missions :

- La gestion d'un lieu multiservices dédié à la jeunesse : le Cercle J – Arthur Rimbaud
- La mise en place d'une offre de services et de projets structurants d'information, d'accompagnement de projets de jeunes, d'animation, de loisirs, d'accès au multimédia, de communication et d'information autour des questions jeunesse
- Le développement de projets avec les partenaires jeunesse
- Le pilotage et la coordination de la politique jeunesse sur la ville, en lien avec la direction de la culture et de la jeunesse, les différents services municipaux et les structures locales partenaires.

Les objectifs :

- Favoriser l'insertion des jeunes dans la société, leur responsabilisation, autonomie et épanouissement individuel
- Favoriser la réussite éducative et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, par l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi
- Permettre à chaque jeune de trouver l'information et le soutien dont il a besoin dans les domaines de la santé et des conduites à risque, du logement, de l'accès au droit, etc., par des actions de prévention, d'information et de responsabilisation
- Permettre aux jeunes de développer leur curiosité, leur volonté de découvrir et d'avoir une pratique sportive, culturelle, scientifique et de loisirs, par des actions de loisirs et temps libre
- Permettre aux jeunes de s'exprimer, d'échanger et de s'impliquer dans des projets citoyens et solidaires

Les secteurs :

LA SIJ : Structure d'Information Jeunesse

- Accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous pour les 13/30 ans
- Espace d'accueil, d'information et de recherche pour les jeunes et leur famille, dans leurs projets professionnels, d'études, de vie quotidienne, de mobilité...
- Coordination de projets locaux
- Bourses projets

LE PEJ : Point Ecoute Jeunes

- Permanences gratuites assurées par une psychologue
- Le PEJ s'adresse aux adolescents et jeunes adultes de 11 à 26 ans
- Ce point d'écoute ne constitue pas un lieu de prise en charge psychologique en profondeur, mais se veut davantage un espace intermédiaire entre l'individu et les différentes sphères où il évolue (famille, quartier, école ou lieu de travail, ville, société) ainsi qu'une interface, si besoin est, vers une structure de soins pour entreprendre un travail à plus long terme.

L'unité loisirs (à destination des 11-17 ans)

- Proposition d'une programmation d'activités, variées et adaptées (sportives, culturelle, manuelle) sur les périodes de vacances scolaires
- Mise en place d'une offre de séjours (colonies de vacances)
- Elaboration de projets pour et par les jeunes, accompagnés par une chargée de projets référente.

Le studio B

S'adresse à tous les Rosnéens et peut proposer 2 axes d'accompagnement :

- Accompagnement d'artistes et de projets musicaux : - Enregistrement - Aide vocal - Mixage et mastering - Conseils logiciel, matériel et autres
- Accompagnement sur de la création de contenu radiophonique : - Création de jingles/PAD/virgule - Organisation d'une émission radio ou podcast - Mixage en direct, ou en post-prod et mise aux normes
- L'ingénieur son guide les usagers dans l'élaboration de leur projet grâce à sa dimension de directeur artistique.
- Sur 2024, c'est plus de 80 rendez-vous d'individuels pris au studio.
- L'ingénieur anime également divers ateliers créatifs pour les groupes d'enfants et d'adolescents en structure (écoles, centres de loisirs).
- Sur cette période, c'est plus de 12 associations ou classes reçues pour l'enregistrement de projets collectifs.
- Il est aussi dans un accompagnement proche des structures puisqu'il n'hésite pas à se déplacer sur les écoles ou centre de loisirs, au besoin.

Retours sur les questions des conseillers :

Le Cercle J intervient dans les lycées sur les thèmes de la citoyenneté et l'égalité femmes/hommes, et également sur les formations de PSC1 et le BAFA, qui servent aussi à mettre en avant le rapport à l'engagement dans les métiers du social.

Le Cercle J n'a pas vocation à accompagner spécifiquement les jeunes en difficulté, il est ouvert à toutes et tous, sans sélection, et dans l'anonymat, ainsi les jeunes sont libres de participer ou non aux activités et l'accompagnement proposé par la structure. Ceci-dit, pour les jeunes en décrochage scolaire, il existe des dispositifs portés par les établissements scolaires, tel que « Solutions pour la rentrée » pour conseiller et aider les jeunes selon leurs besoins particuliers.

Les outils de communication déployés pour toucher les jeunes sont diversifiés et adaptés : le bouche à oreille fonctionne très bien, les réseaux sociaux également. L'équipe du Cercle J intervient également sur terrain, dans les établissements scolaires mais aussi à leur sortie, en allant directement à la rencontre des jeunes. Ces démarches permettent de créer progressivement une relation de confiance avec les jeunes et identifier les besoins particuliers de chacun. Les acteurs accueillant des publics jeunes sont également relais, tel que l'association Tête à tête. Les informations générales sont aussi publiées sur les panneaux municipaux, par flyers, et sur le site de la Ville.

Le Cercle J vise tous les quartiers, sur l'anonymat. La programmation augmente d'année en année. Les publics de 13-14 ans sont majoritaires, tandis que les jeunes de 16-17ans fréquentent moins la structure.

Les plaquettes de la programmation sont mises en ligne à chaque vacances sur le site de la Ville.

2. Intervention de la cheffe de service Prévention et citoyenneté pour présenter les dispositifs jeunesse complémentaires portés par la Ville

Le dispositif ACTE consiste à l'accueil des jeunes temporairement exclus

Publics concernés :

Les élèves des collèges Saint-Exupéry, Langevin Wallon et Albert Camus, collégiens faisant l'objet d'une exclusion temporaire de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les séances se déroulent dans les salles de l'Hôtel de Ville, avec un maximum de 6 élèves par semaine, soit 2 jeunes par collège, pour une durée comprise entre 2 et 5 jours.

L'accueil du jeune et de ses parents a lieu le lundi matin ; les ateliers se tiennent de 10h à 12h et de 14h à 16h, sauf le mercredi, sur la base d'un carnet de suivi et un bilan de prise en charge pour chaque participant, rempli par la cheffe de service du dispositif et par la direction de l'établissement scolaire. La prise de contact avec les parents se fait 3 mois après les faits afin d'effectuer un suivi des comportements. On observe ainsi très peu de récidives.

38 collégiens ont été accompagnés par ce dispositif depuis septembre. On observe beaucoup plus de garçons que de filles, dont majoritairement des élèves de niveau 5^{ème}.

Les raisons de l'exclusion peuvent être multiples, mais portent majoritairement sur des cas de violences verbales ou physique, d'insolence, d'irrespect des équipes scolaires.

Les interventions du pôle auprès des établissements

Dans les écoles élémentaires :

- Sensibilisation sur la thématique de l'égalité fille-garçon auprès de toutes les classes de CM1 dans toutes les écoles de la Ville

Dans les collèges :

- Escape Game sur le harcèlement auprès de 4 classes dans les collèges Albert Camus et Saint-Exupéry
- Prévention à la sécurité routière (trottinettes électriques) auprès de toutes les classes de 3^e du collège Langevin Wallon

Les actions de préventions

Les besoins en prévention identifiés chez les jeunes concernent principalement des problématiques de harcèlement, de consommation de puffs et de protoxyde d'azote, ainsi qu'un usage préoccupant des réseaux sociaux. L'action s'adresse à un public mixte, filles et garçons, appartenant à une tranche d'âge ciblée selon les enjeux repérés. Pour y répondre de manière concertée et efficace, des actions sont mises en place en collaboration avec nos partenaires locaux, notamment les centres socioculturels, l'association Cap à Cité, d'autres services municipaux ainsi que des associations locales.

Les thématiques choisies sont ciblées suite à des diagnostics réguliers effectués en lien avec les directions scolaires. Les besoins sont ainsi axés sur le harcèlement physique et le cyber harcèlement, ainsi que l'égalité fille/garçons.

Dans le dispositif ACTE, les harceleurs sont pris en charge, et les harcelés sont accompagnés sur d'autres dispositifs dans l'établissement scolaire, avec l'accompagnement de psychologues, il existe aussi des permanences à la Maison des droits et de la citoyenneté, avec un suivi psychologique sur rdv. Il y a également les dispositifs portés par l'éducation nationale.

3. Présentation de l'Espace Citoyen par le chargé de mission Cadre de vie et citoyenneté

L'Espace Citoyen, un outil numérique permettant aux habitants d'effectuer leurs démarches administratives mais aussi de signaler directement les problématiques liées à l'espace public (dégradations, déchets, éclairage, etc.). Il est indispensable que les signalements soient le plus précis et détaillés possibles. Cet espace permet de centraliser les signalements via un canal unique, ce qui garantit un traitement plus rapide et coordonné par les services compétents. Il contribue également à une meilleure analyse territoriale grâce aux données recueillies, renforçant ainsi l'efficacité des actions menées dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

espace-citoyens.net/rosnysousbois/espace-citoyens/Demande/ChoixTypeDemandeCache

Rosny sous-Bois / ESPACE CITOYEN

Accueil Démarches et rdv en ligne Actualités Infos familles Nous contacter

LES DÉMARCHES

Choisissez une démarche

Choisissez le métier puis le type de démarche que vous souhaitez, ou effectuez une recherche pour trouver rapidement la démarche qui vous intéresse.

Rechercher une démarche...

Les démarches de ma commune

RDV en ligne État civil Travaux et identité et documents Listes électorales Recensement citoyen Propreté Voies Espaces verts Hygiène Hébergement Animaux en ville

Tranquillité Police Municipale Maison des projets Urbanisme Culture Résolution des conflits Loisirs Service Jeunesse Politique enfance Éducation Belle

Solidarité Services Accessibilité Logement Emploi Commerce Cimetière Reclamations

© 2020 Rosny-sous-Bois | Retour au site de la commune | Mentions légales | Contacteurs, partenaires et fournisseurs | Nous contacter | Plan du site

<https://www.espace-citoyens.net/rosnysousbois/espace-citoyens/Demande/ChoixTypeDemandeCache>

4. Intervention du responsable de la Brigade de l'Environnement

L'Espace citoyen est un outil très efficace pour identifier les problématiques en terme de cadre de vie. La brigade de l'environnement s'en sert également pour effectuer des signalements, notamment sur le thème propreté directement lié à la direction de la Propreté. Par exemple, les dépôts d'ordures sur la place Carnot étaient dus aux commerçants, il a suffi d'échanger directement avec eux pour régler la problématique sans nécessité de verbaliser en premier lieu. Globalement, la brigade de l'environnement effectue un travail de terrain qui nécessite également d'identifier l'origine des problématiques. Elle permet en parallèle d'identifier la dimension transversale des interventions liées à la propreté. Avec l'Espace citoyen, il n'est pas nécessaire d'entrer en contact direct avec les interlocuteurs de la Ville, l'information est directement remontée.

Concernant les interventions de la Brigade de l'environnement : on compte : 37 interventions / jour en 2024, 34 en 2025, ce qui constitue une baisse. 666 actes de préventions, 225 verbalisations, 287 rappels à la législation, et 1 133 dépôts retirés.

La brigade de l'environnement est aussi en charge de signaler les stationnements abusifs et de les verbaliser.

Les conseillers ont relevé un manque de sécurité et de nuisances sur le square Ste Geneviève, lié à des chiens promenés sans laisse et les aboiements, ainsi que des regroupements dans le square à des heures tardives. La co-propriété a nommé un veilleur de nuit pour prévenir les intrusions, mais des panneaux en complément permettraient de donner une plus grande légitimité à ses interventions.

Il a été relevé un besoin de panneaux :

- 1) Interdisant les chiens sans laisse / exigeant de les attacher
- 2) Incitant à éviter ou à ramasser les déjections
- 3) Imposant des horaires de fermeture du parc pour enfants car il est squatté la nuit à des heures tardives.

Ceci sera remonté auprès de la direction des espaces publics afin de faire le nécessaire.

Aussi, la co-propriété demande une réunion avec les services municipaux concernés, afin de trouver collectivement des solutions concrètes. Au cas contraire, une fermeture du square est envisagée par la co-propriété. Mme Roussel, en lien avec la direction Vie des quartiers, interviendra afin d'organiser une concertation avec M.le Maire, son Cabinet et les co-proprétaires concernant cette demande.

5. Intervention de la Police Municipale

Concernant les intrusions et actes de vandalisme envers des commerces et locaux dans le centre-ville, la police municipale est en lien direct avec la police nationale. La totalité des dépôts de plainte est en cours d'être relevée afin de connaître tous les préjudices. A ce stade l'enquête est en cours au niveau du commissariat.

Point d'informations :

Madame Roussel avait été interpellée par des riverains pour la présence d'individus alcoolisés occasionnant des nuisances sonores à côté du cabinet du kiné (place du marché) et également à côté de l'épicerie qui fait l'angle (face au restaurant japonais), derrière la piscine également et devant les pompes funèbres.

La Police municipale avait également relevé ces problématiques liées à l'alcool, des agents passaient. A ce titre, un arrêté municipal a été notifié pour l'interdiction de consommation d'alcool dans l'espace public sur la rue des Berthauds et rue Cavaré. Un arrêté doit toujours être précis dans le temps et dans l'espace, il n'est pas autorisé de l'étendre dans toute la ville. Les retours indiquent moins d'attroupements. Il se peut que le problème se déplace, car il y a d'autres épiceries. Ces évolutions sont supervisées par la police municipale.

Un grand nombre de motos sont constatées par les conseillers au niveau du parking de la piscine municipale : la Police Municipale avait noté l'information à travers l'Espace citoyen justement, afin d'y assurer des interventions. Il est important que les relevés dans l'Espace citoyen soient le plus précis possible. La problématique des stationnements de véhicules est liée à la borne qui est cassée. Cela a été remonté afin de la réparer, nous sommes en attente de réponses. En journée, la brigade ASVP passe tous les jours, mais ne pas hésiter à contacter la police municipale directement en cas d'urgence, car l'Espace citoyen n'a pas vocation à gérer les urgences.

En ce moment, on fait face aussi à un problème d'ouverture des bornes d'eau pour lesquelles la police municipale fait tout son possible afin d'intervenir ; compte tenu des effectifs dont elle dispose.

Concernant le stationnement de motos tout autour de la piscine relevé par un conseiller : à ce stade, la police municipale n'a pas eu de remontées à ce sujet et ne l'a donc pas encore étudié, mais en prend note. S'il s'agit de vitesses de conduite induisant un danger pour les passants, c'est un autre sujet. Il est cependant nécessaire de faire remonter ce type de problématique dans l'Espace Citoyen.

6. Point d'informations sur le quartier

-Les créneaux d'accès et d'ouverture de la piscine aux publics sont limités par les créneaux dédiés aux activités : il n'est pas possible de modifier ces créneaux car le soir les autres lignes sont utilisées par le SOR Natation et ils en ont besoin. Une autre problématique est évoquée par une conseillère : les lignes sont occupées certes, mais ce n'est pas affiché à l'entrée. Ce qui amène les publics à tout de même payer leur entrée alors que la piscine n'est pas accessible dans les faits : un grand tableau devrait ainsi être mis à l'entrée pour informer de l'occupation des lignes, des bassins et les horaires afférents. Ceci sera remonté par Mme Roussel auprès de l'élue en charge.

- Retours sur la demande de garantir une meilleure lisibilité de la rue Galliéni : Des plaques de signalisation urbaine ont été commandées afin de remplacer celles qui sont dégradées ou absentes, dans le but d'améliorer la lisibilité et la visibilité de cette voie.

-Retours sur la mise en sens unique vers le nord de la rue Estienne d'Orves : Suite à l'étude sur la circulation dans la rue Estienne d'Orves, il est confirmé que le trafic ne sera pas redirigé vers la rue Paul Cavaré ni vers l'avenue Lech Walesa, mais sera davantage orienté vers la rue du 4^e Zouaves. Demande d'une conseillère : pourquoi ne pas rediriger le trafic vers Lech Walesa ? Cette question sera remontée auprès de la direction des espaces publics pour apporter des éléments de réponses.

- Retours sur la demande de remettre en exploitation la caméra et la demande d'implanter une 2^{ème} caméra à l'intersection entre les rues Clément Ader et rue C. de la barre pour surveiller les flux allant de Villemomble à Rosny-sous-bois : Le directeur de la Police Municipale informe que la caméra située à l'angle des rues J.Guesde/Gravier/E.Beaulieu et Chevalier de la Barre, est fonctionnelle et exploitable. Il s'agit d'une ptz (360°), elle visionne selon son positionnement.

Si nous la positionnons correctement, elle pourrait visionner les véhicules qui s'engageraient en sens interdit à l'angle des rues Chevalier de la Barre/J.Guesde. Par contre, nous avons un tout petit champs de vision à l'angle Clément Ader/Chevalier de la Barre (descente). Sous réserve que les plaques d'immatriculations soient visibles (angle, nuit), nous pourrions vidéo verbaliser (PM). Nous pourrions également avec notre système de comptage, savoir combien de véhicules emprunte cette rue en sens interdit. Cette option est en cours d'étude par la Police Municipale.

Projet envisageable : L'implantation d'une caméra à l'angle C.Ader/Chevalier de la Barre, doit être possible, il faut étudier la faisabilité avec notre AMO.

Sur le projet, éventuelle inscription 2026 ; et sur le positionnement, la PM peut étudier le sujet à court terme.

-Retours sur une demande d'ajout de passage piéton près de la sortie du tunnel de la gare côté Avenue de la République, car beaucoup de personnes empruntant le RER traversent actuellement la rue ce qui est dangereux.
Réponse : Après analyse, la configuration actuelle de l'infrastructure environnante ne permet pas la création d'un second passage piéton dans de bonnes conditions de sécurité. Les emplacements envisageables sont situés sur des zones de stationnement, débouchent sur des « bateaux » de voirie ou empiètent sur des espaces verts. Par ailleurs, la présence importante de mobilier urbain réduit considérablement la largeur disponible, ne garantissant pas un cheminement piéton sécurisé pour les usagers. Cette situation rend le passage actuel non seulement non conforme, mais également dangereux à emprunter ; notamment pour les personnes à mobilité réduite. Toutefois, il nous est possible de solliciter la SNCF afin d'envisager l'installation de ce dispositif. Il convient cependant de préciser que, d'un point de vue réglementaire, cette installation ne serait pas conforme aux normes en vigueur.

- Réponse à la question de conseillers de quartier : où en est la rétrocession de la pâtisserie rue Gallieni fermée depuis plusieurs années ?

La rétrocession n'est plus à l'ordre du jour, le candidat retenu au terme de la consultation s'étant désisté au dernier moment.

Par ailleurs il faut relever qu'à l'heure actuelle, un problème juridique important se pose, dans la mesure où, n'ayant pas fonctionné depuis un certain nombre d'années, ce local n'est plus, au sens de la loi, un fonds de commerce. Le seul élément que la Ville serait susceptible de céder aujourd'hui, ce serait le bail, or les dispositions dudit bail s'y opposent formellement.

En conséquence, afin d'arrêter l'hémorragie, la Ville est en lien avec le propriétaire pour une résolution du bail. Les deux parties ont conclu le principe d'une résiliation amiable et travaillent dans ce sens.

-La rue des Graviers et la rue d'Estienne d'Orves font l'objet cette année d'une réfection.

-Entretien des boîtes à livres : L'entretien des boîtes à livres est réalisé au fur et à mesure par le pôle Menuiserie des ateliers municipaux. En mai toutes les boîtes à livres avaient été ont été supervisées.

-Retours sur les arbres fruitiers, plantés par les conseillers de quartier en 2021 et 2022 : ils grandissent et ont fleuri en ce printemps 2025. Madame Roussel remercie et valorise cette initiative des conseillers, qui a porté ses fruits.

A ce sujet, une conseillère a fait remonter la problématique des oyas, qui sont très bien mais qui se font voler ou sont cassés, et dont les couvercles manquants induisent une prolifération de moustiques importante. La direction des Espaces verts sera mise en courant de ce sujet, afin d'apporter les réponses et actions adaptées.

7. Retours sur les totems, projet 2024 du conseil de quartier, en cours de finalisation

-Un tour a été organisé avec les conseillers impliqués dans le projet, les agents des espaces publics qui l'accompagnent et Mme Roussel. Les emplacements, sur chaque site, ont ainsi été identifiés suivant l'étude des réseaux sous le sol. Les ateliers municipaux avancent à présent sur l'intégration des flèches sur les poteaux. Le résultat est très satisfaisant, par l'équipe qui a été de nouveau remerciée pour leur réactivité et leur accompagnement complet sur l'ensemble du projet. L'inauguration est envisagée à la rentrée prochaine, avec une réunion de préparation en amont avec les conseillers.

8. Proposition d'une « balade urbaine » avec les conseillers

-Elle sera intéressante s'il y a un objectif thématique et des remontées des services concernés. Avant mi-juillet ce n'est pas envisageable ni en août avec les vacances scolaires, mais envisageable à la rentrée. Des propositions de dates seront faites.

9. Projet 2025 du conseil de quartier : résultat des votes et mise en œuvre

Contexte :

1-Suite au conseil de quartier de mars 2025, un document partagé a été créé permettant aux conseillers d'y décrire leurs idées de projet.

2-Une réunion a ensuite été mise en place avec les conseillers pour échanger sur chacune des idées déposées, et étudier la faisabilité de celles-ci. Il a également été demandé d'organiser un pré-vote en ligne en amont du conseil de quartier de juin, afin de gagner du temps et de s'assurer que tous les conseillers se sont renseignés sur chaque projet.

3-Le pré-vote a fait l'objet de 17 votants, pour 7 idées de projets – à découvrir dans ce lien :

<https://docs.google.com/document/d/1UwN9sB-V0NvlhN9tlmS0N0QPXLrdy9IBIOrnE6Bgyfg/edit?pli=1&tab=t.0>

4-Les 3 projets ayant reçu le plus de votes ont fait l'objet d'un vote officiel en séance.

Projets ayant reçu des votes	Nb de voix au pré-vote	Nb de voix officiel au cdq
Projet 5 - Respirez l'air de votre ville	10	4
Projet 1 - Portrait des habitants	6	7
Projet 6 - Evénements théâtraux au parc Decesari	5	0
Projet 3 - Fresque Diversité	4	Non voté
Projet 2 - Fête Multi-culturelle de la Soupe	2	Non voté
Projet 4 - Carnaval Féministe et Inclusif	2	Non voté

Résultats des votes : Sur 10 conseillers présents au conseil de quartier du 12 juin, 7 ont choisis le projet « Portraits des Habitants ». Il consiste en une exposition de portraits photographiques des habitant.es du quartier valorisant la diversité des origines, des parcours de vie, des métiers, des âges et des engagements. Chaque portrait sera accompagné d'un court témoignage, d'un récit de vie. Dans ce projet, c'est le processus artistique et sociologique qui portera le résultat, avec pour objectif de créer de l'émotion et participer à un attachement à sa ville, et permettant de déconstruire les préjugés.

Prochaines étapes de mises en œuvre : Les conseillers doivent choisir un ou des artistes qui mèneront le projet. Une réunion sera ensuite organisée avec la direction Vie des quartiers et Mme Roussel pour faire le point. Un devis est à transmettre maximum en septembre 2025, afin d'engager les dépenses de l'enveloppe de 5 985 € avant octobre. Devront être pris en compte : la prestation globale, les tirages, la production des panneaux, leur installation, et l'inauguration / mise en valeur du projet.

Madame Roussel met fin à la séance et remercie l'ensemble des conseillers de quartier pour leur présence.